

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de transformation et révision de la ZPPAUP en AVAP

Par arrêté du 5 octobre 2018, le maire de de Saint-Palais-sur-Mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de transformation et révision de la zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) en aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Elle est fondée sur un diagnostic patrimonial & environnemental, et aura pour finalité de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces. L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui sera annexée au plan local d'urbanisme, elle se substituera à la ZPPAUP.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer du **jeudi 25 octobre 2018 au lundi 26 novembre 2018 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, où chacun pourra prendre connaissance du dossier mis à disposition.

Le public pourra présenter ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer, lieu de consultation du dossier d'enquête publique,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur : mairie de Saint-Palais-sur-Mer – 1 avenue de Courlay 17420 Saint-Palais-sur-Mer,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.avap@stpalaissurmer.fr en précisant la mention « enquête publique du projet de transformation et révision de la ZPPAUP en AVAP ».

Monsieur le Président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M. Guy BONNIN, Trésorier Principal du Trésor Public honoraire, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer, aux jours et heures suivants :

jeudi	25 octobre 2018	9h – 12h
mercredi	7 novembre 2018	9h – 12h
jeudi	15 novembre 2018	13h30 – 16h30
lundi	26 novembre 2018	13h30 – 16h30

Les informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées sur le site internet de la commune de Saint-Palais-sur-Mer : <http://www.stpalaissurmer.fr/> (rubrique cadre de vie & environnement – ZPPAUP/AVAP).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête suivant une demande écrite adressée à la mairie de Saint-Palais-sur-Mer avec la mention « enquête publique du projet de transformation et révision de la ZPPAUP en AVAP ».

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la ville pendant une durée d'un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Saint-Palais-sur-Mer se prononcera sur l'approbation de l'AVAP, éventuellement modifiée, après avis de la commission locale de l'AVAP et avis du Préfet de Département sur le dossier final.